

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-197

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président propose les créations et suppressions de postes suivantes pour le service Petite enfance :

- Ouverture d'un poste d'assistant socio-éducatif (catégorie A dans la filière médico-sociale) pour le recrutement d'un animateur au Relais petite enfance (ex relais d'assistants maternels), au 1^{er} décembre 2022,
- Fermeture du poste d'éducateur de jeunes enfants (catégorie A) devenu vacant suite à un départ.
- Passage à temps complet d'un poste pour le Relais petite enfance suite à l'augmentation du nombre d'équivalents-temps plein validée par la CAF, au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1,

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n°2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux territoriaux socio-éducatifs,

Considérant le recrutement sur le poste d'animateur au relais petite enfance suite à un départ,

Considérant qu'il convient d'ouvrir le poste correspondant ;

Considérant le passage à temps complet d'un poste au Relais petite enfance ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite délibération n°2022-197)

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs comme suit :

1°) Budget petite enfance :

Catégorie A – filière médico-sociale

- 1 poste à temps non complet 28/35èmes par semaine à compter du 1^{er} décembre 2022

2°) de mettre à jour le tableau des effectifs

3°) d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-198

MISSION D'ARCHIVAGE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

De nombreuses archives ont été constituées (transferts de charges, nouvelles compétences...) Le centre de gestion ayant mis en place un service d'assistance à l'archivage, il est proposé de recourir à ses services et d'autoriser la mise en place d'une convention. Le coût est de 280 € nets de taxes pour une journée d'archivage.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111, L.1111-1 et L.5211-6,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment, ses articles L.452-30 et L.452-40,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°85 643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2019-22 du 25 juin 2019 du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret relative créant une mission d'aide à l'archivage pour accompagner et conseiller les collectivités dans ce domaine,

.../...

(suite délibération n°2022-198)

Vu la délibération n°2021-57 du 25 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret portant refonte de la convention relative à la prestation archivage,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant la complexité de ce domaine d'activité et la nécessité de confier cette mission à un personnel dédié et spécifiquement formé,

Considérant qu'en application de l'article L.452-40 du Code général de la fonction publique, le CDG 45 propose cette mission facultative à l'ensemble des collectivités et établissements du Loiret qui le demandent,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

De confier la gestion des archives à la mission archives du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

Cette prestation comprendra :

- Travaux de classement (tri, élimination, classement intellectuel et matériel), mise à jour de l'inventaire existant)
 - Opération d'élimination
- Pour un montant de 280 € nets de taxe la journée
Conformément au devis établi à la CCBLP

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention afférente à ces prestations, jointe en annexe à la présente délibération

Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-199

MEDECINE DU TRAVAIL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a souscrit une adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, pour la période 2021-2024.

Lors de sa séance du 29 septembre 2022, le centre de gestion a délibéré pour une nouvelle convention concernant la médecine préventive à effet au 1^{er} janvier 2023. Cette mise à jour a été faite afin de se mettre en conformité avec le RGPD en application du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine préventive dans la fonction publique territoriale. Plusieurs modifications ont été apportées :

- Ce décret a remplacé le nom des visites périodiques (médecins) et entretiens infirmiers (infirmiers) par une seule dénomination : « visites d'information et de prévention ».
- Le « Médecin de prévention » se nomme maintenant « Médecin du travail ».
- Désormais les collectivités mettront à jour elles-mêmes leurs effectifs dans le logiciel de médecine par le biais d'un portail qui sera mis à disposition en 2023.
- Les visites des agents en arrêt n'étaient pas autorisées. Dans la nouvelle convention ont été ajoutées des exceptions sur demande de la collectivité et acceptation du médecin. Ce point était problématique par exemple pour les agents en maladie professionnelle, pour lesquels des visites doivent être réalisées durant leur arrêt pour établir l'imputabilité au service, ou pour rencontrer un agent en arrêt pour assurer la visite préalable à sa reprise

.../...

(suite délibération n°2022-199)

d'activité, avec parfois un nécessaire aménagement de poste ou des préconisations en vue de la reprise.

La CCBLP ayant déjà une convention en cours de validité jusqu'en 2024, il convient d'autoriser la résiliation de cette dernière par avenant, et la signature d'une nouvelle convention.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2022-171 du 8 décembre 2020 par laquelle la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a passé convention avec le Centre de gestion de la FPT du Loiret pour adhérer à son service de médecine préventive,

Vu l'avenant de résiliation de la convention de médecine préventive,

Vu la nouvelle convention du service de médecine préventive conforme aux obligations de la réglementation générale de protection des données,

Considérant la nécessité pour le Centre de gestion de la FPT du Loiret de mettre en conformité des conventions d'adhésion au service de médecine préventive avec la réglementation générale de protection des données,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE

Le président ou l'un de ses Vice-présidents à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle,

Le président ou l'un de ses Vice-présidents à signer une nouvelle convention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-200

COMITE SOCIAL TERRITORIAL – AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que le renouvellement des instances consultatives (comité social territorial) interviendra en décembre 2022.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il sollicite une autorisation à représenter la communauté de communes pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 8 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-114 du 24 mai 2022 instituant le comité social territorial de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et fixant sa composition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-222)

AUTORISE le Président à ester en justice dans le cadre de l'élection professionnelle du 8 décembre 2022 pour les représentants des agents communautaires au sein du comité social territorial de la communauté de communes Berry Loire Puisaye,

AUTORISE le Président à faire appel à l'avocat de son choix en cas de besoin.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J Noél".

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 DÉC. 2022
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-201

CONVENTION D'ENTRETIEN DES VOIES MITOYENNES DES COMMUNES DE POILLY-LEZ-GIEN E AUTRY-LE-CHATEL

Les communes de POILLY LEZ GIEN et d'AUTRY LE CHATEL partagent l'entretien de la voie mitoyenne qui est le chemin dit :

- Chemin ou route des Bruyères (POILLY LEZ GIEN) / VC 27 Les Bruyères (AUTRY LE CHATEL)

La commune d'Autry-le-Châtel a transféré la compétence de la voirie à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

Afin d'optimiser les actions menées sur cette voie mitoyenne, il convient de formaliser la répartition de la gestion et de l'entretien sous forme d'une convention.

Aucun transfert de propriété de ban communal n'est opéré.

Les deux communes autoriseront la Communauté de Communes BERRY LOIRE PUISAYE à gérer la chaussée et les dépendances de la voie suivante, située sur leurs territoires :

- VC 27 les Bruyères (Autry le Châtel) ou route des Bruyères (Poilly-lez-Gien) sur une longueur de 410m à partir de la RD 53 jusqu'à la limite des parcelles B42/B44.

La commune d'AUTRY LE CHATEL autorise la Commune de POILLY LEZ GIEN à gérer la chaussée et les dépendances de la voie suivante, située sur leurs territoires :

- VC 27 les Bruyères (Autry le Châtel) ou route des Bruyères (Poilly Les Gien) sur une longueur de 380 m à partir de la limite des parcelles B42/B44 en direction des Bruyères jusqu'au niveau de la RD 940.

Les communes auront toujours la charge des missions non transférées aux communautés de communes telles que la signalisation verticale, le fauchage, le service hivernal, etc.

.../...

(suite de la délibération n° 200-201)

Le Conseil communautaire,

Vu le code la Voirie routière,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à disposer des règles claires de gestion et d'entretien des voies mitoyennes entre la ville de POILLY LEZ GIEN et la ville d'AUTRY LE CHATEL, permettant d'offrir aux usagers un niveau de services optimal sur les espaces gérés conjointement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le projet de convention relative à la gestion et à l'entretien de la voie mitoyenne des communes de POILLY LEZ GIEN et d'AUTRY LE CHATEL,

D'AUTORISER le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment ladite convention ainsi que les renouvellements formulés à la demande des deux parties signataires.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité : **14 DEC. 2022**
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-202

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE A AUTRY LE CHATEL –
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le projet, porté par la société ABO WIND, se situe sur les parcelles A 332, A 333, A 334, A 335, A336, A 341 et A 342, au lieu-dit « La Javelotte » sis dans la commune d'Autry-le-Châtel.

Ces parcelles sont situées dans une zone « A » du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye.

Il est par la suite prévu de classer les parcelles en zone « Ne » du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye, le zonage Npv n'existant pas dans le document d'urbanisme actuel.

Le projet a été présenté aux élus de la commune d'Autry-le-Châtel au cours de la séance du conseil municipal le 05 juillet 2022 et a délibéré en faveur du projet et a exprimé sa volonté de voir le zonage modifié afin d'accueillir ce projet d'énergie renouvelable.

Pour l'instruction du projet photovoltaïque à Autry-le-Châtel, une adaptation du zonage du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye est nécessaire. A cet effet, une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye est nécessaire : elle sera assumée par le porteur de projet ABO WIND.

Une déclaration de projet permet de se prononcer sur l'intérêt général d'une opération lorsque celle-ci n'a pas été prévue par le document d'urbanisme. Elle permet de mettre en compatibilité le document d'urbanisme de manière simple et accélérée.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-202)

Il est nécessaire de modifier le du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye afin :

- De le rendre compatible pour l'obtention de toute autorisation requise au titre du code de l'urbanisme
- De rendre le zonage et son règlement associé compatible pour la candidature du projet au titre des appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie PPE 2 - CRE SOL

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, R.153-15 à R.153-17, L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code, relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, modifié le 12/04/2022 et mis à jour le 29/04/2022 ;

Considérant la procédure dite de « déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme » mentionnée à l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, permettant notamment aux collectivités territoriales, après enquête publique, de se prononcer sur l'intérêt général d'un projet ;

Considérant que le développement des énergies renouvelables de manière générale et le projet photovoltaïque porté par la société ABO Wind revêtent un caractère d'intérêt général, notamment en ce qu'ils contribuent à la satisfaction d'un besoin collectif par la production et l'injection dans le réseau public d'une énergie renouvelable ;

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la collectivité et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il présente pour la communauté de communes l'opportunité et l'intérêt de réaliser une déclaration de projet et une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 200-202)

1. **D'ENGAGER** la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUI de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye relative au projet de champ photovoltaïque, afin de modifier l'ensemble des pièces nécessaires permettant la réalisation dudit projet, conformément aux articles L.300-6, L.153-54, L.153-55, L.153-58, L.153-59 du Code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.
2. **DE CONSULTER** les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCOT, de la Région, du Département, et des organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-du Code de l'urbanisme.
3. **DE DONNER** autorisation au Président ou au Vice-Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes de Berry Loire Puisaye, à la mairie d'Autry le Châtel durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, which appears to be "J. Noel", corresponding to the name of the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité : **14 DEC. 2022**
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-203

RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS – TARIFS 2023

La commission a donné son avis favorable à une augmentation des tarifs de +4%, alignée sur la revalorisation des retraites au 1^{er} juillet 2022, ce qui reste inférieur à l'inflation.

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 21 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

de fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

(suite de la délibération n° 200-203)

RESIDENTS	
REPAS en salle	10,45 €
REPAS à domicile (plateau)	12,15 €

HEBERGEMENT MENSUEL

F1 - 1 personne	740,50 €
F1 - 2 personnes	925,10 €
F2	1 110,00 €
Caution logements permanents	1 mois de loyer
Logement temporaire (la nuitée)	58,00 €
Caution logements temporaires	150,00 €

Badge (si perte)	30,00 €
Clef entrée appartement (si perte)	15,00 €
Clef boîte aux lettres (si perte)	10,00 €

VISITEURS	
PETIT DEJEUNER	5,00 €
DEJEUNER Enfant jusqu'à 12 ans	8,10 €
DEJEUNER Pensionnaire non résident	12,10 €
DEJEUNER Invité	17,70 €
DEJEUNER Festivités	24,80 €
DEJEUNER Elus	24,80 €
DEJEUNER Noël et Nouvel An	34,40 €

HEBERGEMENT Visiteurs

Chambre 1 personne	33,85 €
Chambre 2 personnes	39,50 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémie NOËL

Délibération n°2022-204

RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS – BUDGET PRIMITIF 2023

Sur proposition de la commission finances réunie le lundi 21 novembre 2022

La commission a travaillé à partir des hypothèses suivantes :

- L'augmentation tarifaire telle proposée à +4%,
- Les prévisions d'augmentation en matière d'énergie et de hausse des prix liée à l'inflation,
- Les prévisions d'augmentation en matière de masse salariale (accroissement du point d'indice, etc.)
- En recettes, un manque à gagner lié à la vacance d'une vingtaine de logements.

Au final, il ressort un déficit qui sera à combler par une subvention depuis le budget principal, calculée à 200 390 €. Ce déficit sera amoindri par l'excédent de clôture du budget 2022 non encore connu mais dont l'estimation est de l'ordre de 70 000 €.

.../...

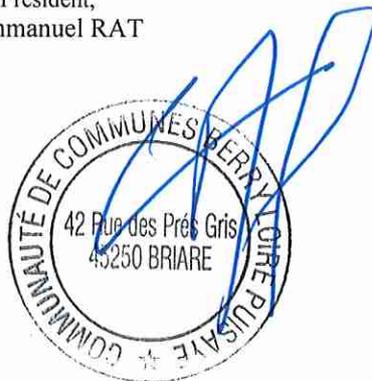
(suite de la délibération n° 200-204)

Le Conseil communautaire,
Vu la nomenclature comptable M22,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 21 novembre 2022 ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOPTE, le budget primitif de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en section d'exploitation et en section d'investissement de la façon suivante :

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
		Excédent d'exploitation reporté	Au BS
Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	150 050,00	Groupe 1 – Produits de la tarification	486 760,00
Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	518 704,00	Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	197 214,00
Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	219 730,00	Groupe 3 – Produits financiers et produits non encaissables	204 510,00
TOTAL	888 484,00		888 484,00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
13-Subv. Inv. Compte de résultat	4 120,00	001-Excédent antérieur reporté	Au BS
16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)	15 000,00	13-Subv. Inv. Compte de résultat	
20-Immos. incorporelles (frais d'études)	8 000,00	16-Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautions)	3 630,00
21-Immos. corporelles (travaux, acquisitions diverses)	7 740,00	28-Amortissements des immos.	31 230,00
23-Immos. en cours			
TOTAL	34 860,00	TOTAL	34 860,00

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



15 DEC. 2022

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

15 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAÛT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-205

BUDGET ZA CHAMPAGNE – DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative est proposée pour intégrer les dépenses suivantes :

- Clôture du budget au 31 décembre 2022 : constatation d'un déficit de 66 703,22 € et équilibre par le versement d'une subvention du budget principal.

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable de la commission finances en date du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative ci-dessous au budget de la zone d'activités de la Champagne de l'exercice 2022 :

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-206

BUDGET CCBLP – DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative est proposée pour intégrer les dépenses suivantes : versement d'une subvention pour la clôture du budget annexe de la Champagne, en reprenant les crédits au chapitre 012-charges de personnel qui est excédentaire, ainsi que des opérations d'ordre pour intégrer la voirie de la Champagne au budget principal.

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable de la commission finances en date du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative ci-dessous au budget principal de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye de l'exercice 2022 :

.../...

(suite de la délibération n° 200-206)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6332-020 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336-020 : Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338-020 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	117 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112-020 : Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	8 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64113-020 : Personnel titulaire - NBI	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64114-020 : Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	70 520,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64134-020 : Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64171-020 : Apprentis - Rémunérations	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	22 060,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-020 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456-020 : Versement au F.N.C. du supplément familial	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6457-020 : Cotisations sociales liées à l'apprentissage	230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458-020 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475-020 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478-020 : Autres charges sociales diverses	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	191 030,00 €	124 030,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6573641-020 : Subv. de fonct. aux BA et aux régies (autonomie financière)	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	191 030,00 €	191 030,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2151-845 : Réseaux de voirie	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-13258-845 : Subv. non transf. Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €
Total Général		67 000,00 €		67 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 DEC. 2022

Date de mise en ligne : 14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-207

BUDGET CCBLP – DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative pour : acquisition des parcelles 759 et 760 à Châtillon-sur-Loire et aménagement du parking de la Maison de Santé après démolition de la construction menaçant ruine (suite à la délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2022), ainsi que diverses écritures de fin d'année (amortissements), opérations patrimoniales (intégration des études avant travaux de la piscine), voirie et pont de Maimbray.

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable de la commission finances en date du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative ci-dessous au budget principal de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye de l'exercice 2022 :

.../...

(suite de la délibération n° 200-207)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6112-020 : Contrats de prestations de services - SEGILOG	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521-020 : Entretien et réparations sur terrains	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-845 : Entretien et réparations sur voiries	0,00 €	47 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-020 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-020 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	32 000,00 €	56 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 200,00 €
R-6459-020 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
D-73913-020 : Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et l'environnement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568-020 : Autres contributions	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6556809-020 : GIP RECIA - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - RGPD	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6556812-020 : GIP Approlys	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65731-020 : Subventions de fonctionnement à l'Etat	0,00 €	4 080,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65811-020 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6583-020 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	10 580,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70323-020 : Redevance d'occupation du domaine public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-70323-323 : Redevance d'occupation du domaine public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €
R-75898-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 380,00 €
TOTAL R 76 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 380,00 €
Total FONCTIONNEMENT	62 000,00 €	94 380,00 €	0,00 €	42 380,00 €

.../...

(suite et fin de la délibération n° 200-207)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
R-2804113-01 : Amort. subv. Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €
R-28041412-01 : Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
R-280422-01 : Amort. subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 250,00 €
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
R-28138-01 : Amort. autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
R-281588-01 : Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
D-2313-1007-323 : TRAVAUX PISCINE - RENOVATION ET REHABILITATION	0,00 €	11 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-1007-323 : TRAVAUX PISCINE - RENOVATION ET REHABILITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 700,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	11 700,00 €	0,00 €	11 700,00 €
D-2111-020 : Terrains nus	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-323 : Constructions (en cours)	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-845 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	52 500,00 €	64 200,00 €	20 000,00 €	31 700,00 €
Total Général		54 080,00 €		54 080,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 DEC. 2022
Date de mise en ligne : 14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-208

BUDGET ZA PINADE – DECISION MODIFICATIVE

Il s'agit d'une régularisation demandée par le trésorier suite au vote du budget primitif, car il faut annuler le virement de la section de fonctionnement à l'investissement qui était inscrit (non autorisé en comptabilité de lotissement).

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable de la commission finances en date du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative ci-dessous au budget de la zone d'activités de la pinade de l'exercice 2022 :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-208)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	36 122,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	36 122,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7133-020 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	0,00 €	36 122,74 €	0,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	36 122,74 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	36 122,74 €	0,00 €	36 122,74 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	36 122,74 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	36 122,74 €	0,00 €
D-3351-020 : Terrains	36 122,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 122,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	36 122,74 €	0,00 €	36 122,74 €	0,00 €
Total Général		-72 245,48 €		-72 245,48 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Noel'.

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 DEC. 2022
Date de mise en ligne : 14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (Ja Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-209

BUDGET OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative est proposée pour intégrer les dépenses suivantes :

- Crédits pour les amortissements
- Remplacement d'un téléphone portable pour le service communication

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable de la commission finances en date du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative ci-dessous au budget de l'office de tourisme de l'exercice 2022 :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-209)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80623-020 : Fournitures non stockées - Alimentation	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8064-020 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	610,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	610,00 €	410,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 160,00 €	1 160,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	550,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	550,00 €	0,00 €
R-28152-01 : Amort. installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	550,00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2185-020 : Matériel de téléphonie	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	550,00 €	550,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,

Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 DEC. 2022

Date de mise en ligne : 14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-210

BUDGET PETITE ENFANCE – DECISION MODIFICATIVE

Une décision modificative est proposée pour transférer des crédits de l'enveloppe « construction » vers l'enveloppe « équipements » pour le pôle petite enfance.

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable de la commission finances en date du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative ci-dessous au budget annexe petite enfance de l'exercice 2022 :

(suite de la délibération n° 200-210)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60624-4222 : Fournitures non stockées - Produits de traitement	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-4222 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-4222 : Maintenance	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162-4222 : Assurance obligatoire dommage-construction	0,00 €	5 455,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-4222 : Etudes et recherches	12 065,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62261-4222 : Honoraires médicaux et paramédicaux	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268-4222 : Autres honoraires, conseils	0,00 €	4 110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-4222 : Voyages, déplacements et missions	0,00 €	140,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-4222 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	1 560,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62875-4222 : Remboursements de frais aux communes membres du GFP	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 945,00 €	13 945,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215-4222 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-4222 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336-4222 : Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338-4222 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-4222 : Personnel titulaire - Rémunération principale	620 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112-4222 : Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64113-4222 : Personnel titulaire - NBI	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64114-4222 : Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-4222 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-4222 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64132-4222 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64134-4222 : Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-4222 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64164-4222 : Emplois aidés - indemnité inflation	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168-4222 : Autres emplois aidés	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-4222 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-4222 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-4222 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-4222 : Cotisations pour assurance du personnel	6 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478-4222 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	626 200,00 €	626 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	641 845,00 €	641 845,00 €	0,00 €	0,00 €

.../...

(suite et fin de la délibération n° 200-210)

INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 920,00 €
R-28185-01 : Amort. matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80,00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €	2 800,00 €
D-21848-4222 : Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-4222 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	24 680,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-4228 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	6 730,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000,00 €	31 410,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1013-4222 : CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE - BRIARE	29 410,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	29 410,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	31 410,00 €	31 410,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL

Date de transmission au contrôle de légalité : **14 DEC. 2022**
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-211

PARTICIPATION FINANCIERE – MOUVEMENT DES ENTREPRISES DU PAYS GIENNOIS (MEPAG)

Hubert POULAIN, Vice-Président, explique que le Mouvement des Entreprises du Giennois (MEPAG) est une association d'entrepreneurs dynamique au niveau du bassin d'emploi du Giennois. Il a sollicité les communautés de communes Val de Sully, Giennoises ainsi que Berry Loire Puisaye pour co-financer le recrutement d'une personne dont la mission serait d'élaborer une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) dans notre bassin de vie et d'emploi. L'objectif est de cerner les besoins de recrutement des entreprises et de mettre en adéquation les compétences présentes sur le territoire. Cela peut passer par la formation mais aussi le développement de l'attractivité du territoire pour attirer des nouvelles compétences.

Le plan de financement prévoit une forte implication de la région Centre-Val de Loire à hauteur de 80% du poste. Le reste à charge serait à répartir entre les trois communautés de communes et le MEPAG, soit une somme de 4000 € par an pour la CCBLP sur trois ans représentant 5 % du budget prévisionnel.

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Economie Finances réunie les 20 octobre et 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-211)

APPROUVE le projet porté par le Mouvement des Entreprises du Pays Giennois (MEPAG) visant à mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle du bassin d'emploi du Giennois par le recrutement d'un chargé de mission ;

ENGAGE la communauté de communes Berry Loire Puisaye dans le financement de cette action sur trois ans, sur la base du plan de financement tel que présenté et sous réserve de l'obtention d'une subvention de la région Centre-Val de Loire à hauteur de 80% de la dépense, soit 5% de la dépense revenant à la charge de la CCBLP ;

ATTRIBUE une subvention de 4000 € au MEPAG au titre de la première année de l'action.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Noel", is positioned to the right of the official stamp.

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 DEC. 2022
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-212

LOIRE ET ORLEANS ECO – DISSOLUTION ET EXCEDENT DE CLOTURE

Lors de l'assemblée générale du 10 octobre 2022, le GIP Loire & Orléans Eco a procédé à sa dissolution et a prononcé les modalités de liquidation des actifs. En effet, la loi NOTRE a redéfini en 2015 le champ des compétences en attribuant aux régions les interventions dans le domaine de l'économie, aussi il convenait de mettre fin à l'existence de cette structure départementale qui était la seule à avoir subsisté dans la région Centre-Val de Loire.

La CCBLP avait contribué financièrement par le versement d'une subvention annuelle, aussi un excédent de 3 005 € revient à la communauté de communes suite à la clôture des comptes. Il convient de prendre une délibération pour accepter ce montant et autoriser le Président à émettre le titre de recette correspondant.

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Economie Finances réunie les 20 octobre et 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.....

(suite de la délibération n° 200-212)

PREND ACTE de la dissolution du GIP Loire & Orléans Eco,

ACCEPTTE le montant de 3 005 € revenant à la CCBLP au titre du « boni de liquidation » du GIP Loire & Orléans Eco,

DECIDE de réintégrer cette somme dans son budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Noel".

Date de transmission au contrôle de légalité :

14 DEC. 2022

Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-213

BUDGET OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX – TARIFS

Mme la Vice-Présidente indique que le conseil d'exploitation de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux réuni le 9 novembre 2022, a donné son avis favorable à la modification des nouveaux tarifs suivants :

- Passeports *La Loire à vélo* au prix unitaire de 9,95 euros TTC (8,29 HT) ; le prix d'achat unitaire HT était de 6,29 euros (donc 7,55 € TTC)
- Guide du Routard *Oenotourisme en Val de Loire*, avec un prix de vente unitaire de 16 euros TTC, soit 12,80 € HT (prix d'achat unitaire 7,58 HT et 9,10 TTC)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment sa compétence en matière de tourisme,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux en date du 9 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-213)

FIXE les tarifs de la régie de recettes Office de tourisme Terres de Loire et Canaux tels que présentés ci-dessous, pour des produits qui s'ajouteront au stock actuel :

- Passeports *La Loire à vélo* au prix unitaire de 9,95 euros TTC (8,29 HT) ; le prix d'achat unitaire HT était de 6,29 euros (donc 7,55 € TTC)
- Guide du Routard *Oenotourisme en Val de Loire*, avec un prix de vente unitaire de 16 euros TTC, soit 12,80 € HT (prix d'achat unitaire 7,58 HT et 9,10 TTC)

AUTORISE leur encaissement par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

15 DEC. 2022

15 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-214

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Mme la Vice-Présidente expose : la CCBLP est engagée, conjointement avec les communes du territoire et les syndicats scolaires, dans une convention territoriale globale (C.T.G.) avec la Caisse d'allocations familiales du Loiret et la MSA. Cette convention, qui remplace depuis 2019 les Contrats enfance-jeunesse (CEJ), permet à notre territoire de valoriser les actions destinées aux familles, dans les domaines suivants :

- Petite enfance
- Enfance jeunesse
- Parentalité
- Prévention et promotion de la santé
- Animation vie sociale
- Accompagnement socioprofessionnel

La CTG matérialise les engagements financiers des partenaires et permet d'obtenir un « bonus territoire », grâce notamment à l'ajout d'actions en faveur de la jeunesse, la CCBLP ayant pris une compétence partielle dans ce domaine. Les communes qui n'étaient pas précédemment en CEJ vont pouvoir être intégrées et bénéficier de la prestation de service de la CAF et de la MSA, ce qui représente une recette supplémentaire.

Un avenant est proposé pour prolonger la durée de la convention à fin 2022, puis l'année 2023 sera consacrée à préparer la future convention, à l'aide du comité de pilotage associant tous les partenaires et toutes les communes du territoire.

.../...

(suite de la délibération n° 200-214)

Les communes sont donc invitées à participer activement à cette élaboration en faisant part de leurs projets et en participant au comité de pilotage pour élaborer une stratégie à partir d'un diagnostic partagé. Plusieurs groupes de travail seront créés en fonction des thématiques citées plus haut. Un travail sera à mener également sur la tarification, afin qu'elle corresponde mieux aux ressources des familles. La CAF recommande en effet de calculer les tarifs à partir d'un taux d'effort et non pas un barème forfaitaire.

Mme DONY présente le calendrier prévisionnel des étapes de la prochaine convention territoriale globale, dont l'élaboration est déjà en cours depuis le début de l'année 2022 :

- Janvier 2022 : bilan du plan d'action
- Novembre 2022 : présentation des nouvelles actions et échanges sur la nouvelle stratégie
- Janvier-février 2023 : validation de la stratégie
- Février-mars 2023 : état des lieux partagé
- Juin 2023 : élaboration des fiches action
- Juillet 2023 : délibération d'intention
- Août 2023 : validation technique
- Septembre-octobre 2023 : validation politique
- Novembre-décembre 2023 : finalisation de la convention

Il est proposé au conseil communautaire de s'engager dans la préparation de la future Convention Territoriale Globale.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2018-144 approuvant les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye à effet du 1er janvier 2019 et notamment la mise en œuvre de la compétence petite enfance ;

Vu la délibération n°2019-060 autorisant la signature de la CTG entre la CAF du Loiret et la Mutuelle Sociale Agricole, en cours jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2021-015 déclarant d'intérêt communautaire la participation de la communauté de communes aux actions en faveur des jeunes de la tranche d'âge 12-17 ans ;

Vu la délibération n° 2022-153 du 12 juillet 2022 autorisant la signature de l'avenant à la CTG pour 2022,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'engagement de la communauté de communes Berry Loire Puisaye dans l'élaboration de la Convention territoriale globale de service aux familles dite « Charte territoriale globale avec les familles »,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à engager la CCBLP dans la CTG et à signer les documents contractuels à l'issue des travaux du comité de pilotage.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 DEC. 2022
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-215

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – PACT 2023

Madame la Vice-Présidente expose les difficultés rencontrées par les associations du fait du délai très long de versement de la subvention du PACT (acompte puis solde) par la région Centre-Val de Loire. En effet, à ce jour nous attendons toujours le versement du solde de la subvention pour la saison 2021, alors même que la programmation est déjà établie pour 2023.

La Région s'est engagée auprès de notre communauté de communes par la voie d'une convention biennale cadre qui nous garantit son soutien pour 2022 et 2023. La subvention pour le PACT 2022 a été engagée à hauteur de 83 600 € pour une dépense subventionnable de 220 000 €, soit un taux d'intervention de 38 % (sous réserve de ne pas dépasser l'enveloppe de 220 000 €, auquel cas cela diminue mécaniquement le taux d'intervention). Pour 2023, il est à espérer un soutien de même montant compte tenu de l'engagement pris par la Région sur deux ans.

Aussi, afin de gagner en souplesse, il est proposé au conseil communautaire d'introduire une nouvelle modalité de versement de l'acompte de la subvention régionale, à savoir d'autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable aux porteurs de projets identifiés dans le PACT, et ce dès la réalisation de l'action ou de la manifestation, sur présentation des justificatifs complets du bilan. Ainsi la CCBLP fournira l'acompte sur ses fonds propres, et conservera dans son budget l'acompte régional qu'elle recevra par la suite. Les modalités de versement du solde resteront inchangées. Cette proposition est soumise à délibération du conseil communautaire.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-215)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;
Vu la convention biennale 2022-2023 entre la Région Centre-Val de Loire et la communauté de communes Berry Loire Puisaye pour le PACT ;
Considérant les difficultés rencontrées par les associations suite aux versements tardifs de cette subvention ;
Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le principe du versement d'un acompte à hauteur de 30% du coût artistique réalisé dès la fin de la réalisation de l'action ou de la manifestation, sur présentation des justificatifs complets du bilan conformes aux demandes de la région Centre-Val de Loire,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer les conventions financières établies avec les communes et associations porteurs de projets dans le cadre du Programme Artistique et Culturel de Territoire,

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2023 les crédits nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-216

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ENVELOPPE CULTURE 2023

Sur avis favorable de la commission culture en date du 3 octobre 2022

Sur avis favorable de la commission économie finances en date du 21 novembre 2022

Il est proposé au conseil communautaire de valider le principe de reconduire au budget primitif 2023 une enveloppe affectée à la culture et d'attribuer les subventions suivantes, après examen des projets présentés à la commission culture :

Association ARTERIA	2 300 €
Association des Concerts de poche	2 500 €
Association Bureau du classique	5 400 €
Association Compagnie des 3 Carafons	6 000 €
Commune de Briare - Expo scientifique	2 415 €
Association Autrement classique – Festival	8 000 €
Association Autrement classique – Pantins et Pantines	8 000 €
Association Théâtre de l'Escabeau	11 800 €
Association Demain on change tout	5 000 €
Association L'Art de Rien	3 000 €
Ainsi qu'un reliquat du PACT 2021 :	
Association ECLAT	437,35 €

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-216)

Le Conseil communautaire,
Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence en matière de portage de la saison culturelle ;

Sur avis favorable de la commission Culture réunie le 3 octobre 2022

Sur avis favorable de la commission Economie Finances réunie le 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'enveloppe budgétaire « culture » 2022 telle que présenté

Association ARTERIA	2 300 €
Association des Concerts de poche	2 500 €
Association Bureau du classique	5 400 €
Association Compagnie des 3 Carafons	6 000 €
Commune de Briare - Expo scientifique	2 415 €
Association Autrement classique – Festival	8 000 €
Association Autrement classique – Pantins et Pantines	8 000 €
Association Théâtre de l'Escabeau	11 800 €
Association Demain on change tout	5 000 €
Association L'Art de Rien	3 000 €
Ainsi qu'un reliquat du PACT 2021 :	
Association ECLAT	437,35 €

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à procéder au versement de subventions après service fait, sur la base des justificatifs faisant état du bilan de l'action,

RAPPELLE que le versement des subventions est conditionné par la signature d'un contrat d'engagement républicain.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité : **14 DEC. 2022**
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-217

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS

Monsieur le Président expose :

Suite au décès de M. MERCADIER (suppléant), commune de Champoulet et à la démission de Mme LELIEVRE (titulaire), commune de Champoulet, du Syndicat Mixte du Pays Giennois, il convient de désigner un nouveau représentant.

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 et suivants,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 228 à LO.230-3,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-153 du 27 juillet 2021 nommant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 200-217)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE A LA DESIGNATION du représentant suivant :

- Champoulet : Pascal MUSLIN (titulaire)

Les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Pays du Giennois sont donc désormais les suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Adon	Claudine PALLUAU	Sylvie LOPES
Autry-le-Châtel	Sylvain SEVIN	Pierre DE VOS
Batilly-en-Puisaye	Hubert POULAIN	Robert HENRY
Beaulieu-sur-Loire	Jacky HECQUET	Hervé JACQUIER
Bonny-sur-Loire	Michel CHAILLOU	Véronique POULAIN
Breteau	Michel MARTINE	René THIEBAUT
Briare	Pierre-François BOUGUET	Valérie VICHERAT
Cernoy-en-Berry	Alexandre BRAGUE	Christophe MELLET
Champoulet	Pascal MUSLIN	
Châtillon-sur-Loire	Emmanuel RAT	Tristan TREBOUTA
Dammarie-en-Puisaye	Nathalie DONY	William DESPLANCHES
Escrignelles	Aurélia FEUILLETTE	Didier HOUDMON
Faverelles	Jacques EUGENE	Manuel LETEUR
Feins-en-Gâtinais	Pierre BODIER	Jean-Luc DOUBRE
La Bussière	Dominique GEOFFRENET	Patrick DESBOIS
Ousson-sur-Loire	Valérie JOLY	Didier CROISSANT
Ouzouër-sur-Trézée	Denis GERVAIS	Philippe SCHERER
Pierrefitte-ès-Bois	Audrey RUZZA	Christian SALIN
Saint-Firmin-sur-Loire	Sylvie BLOUET	Sylvie MENEAU
Thou	Blandine LECHAUVE	Michèle BORNE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 13 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

14 DEC. 2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(art. L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision
n° 2022-218

ATTRIBUTION D'AIDES A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Emmanuel RAT, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye,
Vu le Code de l'énergie et notamment l'article D251-2 relatif à l'aide de l'Etat,
Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence
« Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Vu la délibération n° 2020-164 du 20 octobre 2020 par laquelle le Conseil communautaire lui accorde sa délégation pour attribuer des aides aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sous conditions ;

Vu la délibération n°2022-185 du 25 octobre 2022 par laquelle le Conseil communautaire affecte une nouvelle enveloppe budgétaire de 10 000 € destinée aux particuliers faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sous conditions ;

Vu le règlement d'attribution des aides pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Vu les dossiers présentés ci-dessous, et considérant que les dossiers sont complets et conformes,

DÉCIDE d'attribuer les aides suivantes :

NOM PRENOM	COMMUNE	SUBVENTION
MICHAUX Nancy	CHATILLON SUR LOIRE	200,00€
DUPRE François	BRIARE	200,00€
DELORME Michèle	OUSSON-SUR-LOIRE	200,00€
BELK Béatrice	AUTRY-LE-CHATEL	200,00€
DENIS Marie Yvonne	BRIARE	200,00€
DENIS Philippe	BRIARE	200,00€
MATHIEU Françoise	BRIARE	200,00€
FINET Patricia	LA BUSSIÈRE	200,00€
FINET Albert	LA BUSSIÈRE	200,00€
JANIN Patricia	BEAULIEU-SUR-LOIRE	200,00€
MATHIEU Raymon	BRIARE	200,00€
DOUBRE Gilles	ADON	200,00€
COTTIN Géraldine	AUTRY-LE-CHATEL	200,00€
HAUTIN Mélanie	BEAULIEU-SUR-LOIRE	200,00€
HAUTIN Christophe	BEAULIEU-SUR-LOIRE	200,00€
SUARD Eric	CHATILLON-SUR-LOIRE	200,00€

DECIDE de procéder au mandatement de ces aides en un seul versement, par mandat du budget principal au chapitre 204.

Pour extrait certifié conforme,
Le 13 décembre 2022
Le Président, Emmanuel RAT



Mise en ligne : 15 DEC. 2022

Préfecture : 14 DEC. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	34
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Etaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGÈNE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Etaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2022-217

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS

Monsieur le Président expose :

Suite au décès de M. MERCADIER (suppléant au syndicat mixte du pays giennois), commune de Champoulet, il convient de désigner un nouveau représentant.

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 et suivants,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 228 à LO.230-3,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-153 du 27 juillet 2021 nommant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

.../...

(suite de la délibération n° 200-217)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE A LA DESIGNATION du représentant suivant :

- Champoulet : Pascal MUSLIN (suppléant)

Les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Pays du Giennois sont donc désormais les suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Adon	Claudine PALLUAU	Sylvie LOPES
Autry-le-Châtel	Sylvain SEVIN	Pierre DE VOS
Batilly-en-Puisaye	Hubert POULAIN	Robert HENRY
Beaulieu-sur-Loire	Jacky HECQUET	Hervé JACQUIER
Bonny-sur-Loire	Michel CHAILLOU	Véronique POULAIN
Breteau	Michel MARTINE	René THIEBAUT
Briare	Pierre-François BOUGUET	Valérie VICHERAT
Cernoy-en-Berry	Alexandre BRAGUE	Christophe MELLET
Champoulet	Catherine LELIEVRE	Pascal MUSLIN
Châtillon-sur-Loire	Emmanuel RAT	Tristan TREBOUTA
Dammarie-en-Puisaye	Nathalie DONY	William DESPLANCHES
Escrignelles	Aurélia FEUILLETTE	Didier HOUDMON
Faverelles	Jacques EUGENE	Manuel LETEUR
Feins-en-Gâtinais	Pierre BODIER	Jean-Luc DOUBRE
La Bussière	Dominique GEOFFRENET	Patrick DESBOIS
Ousson-sur-Loire	Valérie JOLY	Didier CROISSANT
Ouzouër-sur-Trézée	Denis GERVAIS	Philippe SCHERER
Pierrefitte-ès-Bois	Audrey RUZZA	Christian SALIN
Saint-Firmin-sur-Loire	Sylvie BLOUET	Sylvie MENEAU
Thou	Blandine LECHAUVE	Michèle BORNE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 16 décembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOEL



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

16 DEC. 2022

16 DEC. 2022